



FREDON
FRANCE

10 ANS DE L'OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

ACTES DU E-COLLOQUE - 15 juin 2021

Retrouvez toutes les séquences de la journée sur notre [chaîne YouTube](#).



OBSERVATOIRE
DES
AMBROISIES

Réalisé par L'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine - FREDON France

01/09/2021

TABLE DES MATIERES

Acronymes	3
Intervenants et intervenantes	4
Contexte	5
Les éléments marquants.....	5
Ouverture de la journée	6
Introduction par le directeur général de la sante.....	6
Pr. Jérôme SALOMON	6
Intervention de la DGS et de FREDON France.....	6
Caroline PAUL ; Olivier PECHAMAT.....	6
Histoire de l’Observatoire des ambroisies	7
Retour sur 10 ans d’actions - vidéo	7
Caroline PAUL ; Marie FIORI ; Bruno CHAUVEL ; Quentin MARTINEZ ; Rebecca BILON ; Marilou MOTTET	7
Bilan des 10 ans de l’Observatoire	7
Michel THIBAUDON ; Caroline PAUL ; Samuel MONNIER.....	7
Les impacts de la plante.....	8
Evolution des expositions et de l’évaluation du coût sanitaire	8
Hervé BERTRAND ; Valérie PERNELET-JOLY ; Thomas BAYEUX	8
L’impact de l’ambroisie sur les autres milieux	8
Pierre EHRET ; Philippe HUERTAS	8
La rencontre avec les différents acteurs de la lutte	9
Les membres du comité de pilotage.....	9
François DELAQUAIZE ; Pierre EHRET ; Annabelle CLUZEAU	9
Les acteurs locaux	9
Philippe CRISCUOLO ; Hugues BRETON.....	9
Les établissements de recherche.....	10
Bruno CHAUVEL	10
Les medecins	10
Martine GROSCLAUDE.....	10
L’extension des missions de l’Observatoire	10
PNSE4 et Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine	10
Valérian GRATPAIN ; Olivier PECHAMAT	10
Quel peut être le rôle de la société civile dans une dynamique santé-environnement ?	11

Evolution de l'implication des acteurs de la lutte	11
Marilou MOTTET ; Alexandra MARTIN	11
D'une lutte préfectorale vers une démarche participative - l'exemple de la région Auvergne-Rhône-Alpes	11
Hervé BERTRAND	11
Règlementation : fin ou moyen ?	12
Historique de la réglementation	12
Caroline PAUL	12
Application de la réglementation et perspectives	12
Valérian GRATPAIN.....	12
Les différentes réglementations concernant les espèces.....	13
Olivier PECHAMAT	13
Quels outils futurs pour la lutte contre l'ambrosie ?.....	13
Valorisation de la plante	13
Vanille QUINTY	13
Télétection et détection par drones	13
Yves AUDA.....	13
Les techniques agronomiques de lutte	14
Bruno CHAUVEL	14
Les perspectives de lutte biologique contre l'ambrosie	14
Nicolas DESNEUX ; DR. Urs SCHAFFNER.....	14
Remerciements	15
Liste des annexes	15

ACRONYMES

- ANSES - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
- ARS – Agence régionale de santé
- ASF – Autoroutes du sud de la France
- AuRA – Auvergne-Rhône-Alpes
- CABI - Commonwealth Agricultural Bureau International
- CBN – Conservatoire botanique national
- CNRS - Centre national de la recherche scientifique
- CVL – Centre Val de Loire
- DEB - Direction de l'eau et de la biodiversité
- DGAL – Direction générale de l'Alimentation
- DGITM - Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer
- DGS – Direction générale de la Santé
- DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
- EEE - Espèces exotiques envahissantes
- FREDON – Organisme à vocation sanitaire dans le domaine du végétal
- INRAE - Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
- MAA – Ministère de l'Agriculture et l'Alimentation
- MTE - Ministère de la Transition écologique
- PNSE – Plan national Santé Environnement
- RNSA - Réseau National de Surveillance Aérobiologique
- USMB – Université Savoie Mont-Blanc
- PRSE : Plan régional santé environnement

INTERVENANTS ET INTERVENANTES

- **Yves AUDA**, CNRS – Ingénieur,
- **Thomas BAYEUX**, ANSES - Chef de projet analyses socio-économiques,
- **Hervé BERTRAND**, ARS AuRA - Direction de la Santé Publique – Pole prévention et Gestion des Risques,
- **Rebecca BILON**, Muséum d'histoire naturelle de Grenoble - Conservatrice - 2ème coordinatrice de l'Observatoire des ambroisies (2016),
- **Hugues BRETON**, FREDON CVL - Responsable technique pôle Santé Environnement,
- **Bruno CHAUVEL**, INRAE de Dijon- Chercheur - 1er coordinateur de l'Observatoire des Ambroisies (2011),
- **Annabelle CLUZEAU**, MTE- DGITM - Chargée de mission environnement et infrastructures,
- **Philippe CRISCUOLO**, Référent ambroisie et élu de la commune de Tramoyes (01),
- **François DELAQUAIZE**, MTE - DEB – Chargé de mission espèces exotiques envahissantesv,
- **Nicolas DESNEUX**, INRAE - Directeur de recherche,
- **Pierre EHRET**, MAA - DGAL - Expert référent national Cultures tropicales et espèces exotiques envahissantes,
- **Marie FIORI**, ARS Hauts-de-France - Chargée de mission,
- **Valérian GRATPAIN**, MSS - DGS - Chargé de dossier « Qualité de l'air extérieur »,
- **Martine GROSCLAUDE**, Medecin allergologue,
- **Philippe HUERTAS**, Vinci Autoroutes - Assistant dépendances vertes, réseau ASF
- **Michel JOUAN**, 1^{er} président comité technique de l'Observatoire des ambroisies,
- **Alexandra MARTIN**, FREDON France - Chargée de mission santé-environnement - Animatrice de l'Observatoire des ambroisies,
- **Quentin MARTINEZ**, Parc naturel régional des Baronnies provençales - Animateur Natura 2000 - 1er animateur de l'Observatoire des ambroisies (2012),
- **Samuel MONNIER**, RNSA - Ingénieur au Réseau National de Surveillance Aérobiologique,
- **Marilou MOTTET**, FREDON France - Référente Santé-Environnement - Coordinatrice de l'Observatoire des ambroisies,
- **Caroline PAUL**, MSS - DGS - Cheffe de bureau environnement extérieur et produits chimiques,
- **Olivier PECHAMAT**, FREDON France - Directeur général et affaires juridiques
- **Valérie PERNELT-JOLY**, ANSES - Responsable d'unité scientifique d'évaluation des risques sanitaires,
- **Vanille QUINTY**, USMB - Doctorante Phytochimie
- **Jérôme SALOMON**, MSS - Directeur général de la santé
- **Urs SCHAFFNER**, CABI (Suisse) - Responsable du département de la gestion des écosystèmes
- **Michel THIBAUDON**, Expert en biocontamination, allergies, aérobiologie - Président du comité technique de l'Observatoire des ambroisies

CONTEXTE

A l'occasion de l'ouverture des **Journées de lutte contre les ambrosies**, qui se tiennent chaque année du 15 au 30 juin, l'Observatoire des ambrosies a organisé, pour fêter ses 10 ans, un e-colloque le **15 juin 2021**.

Lors de cette journée rythmée par des interventions plateau, séquences vidéo et quiz interactifs avec l'auditoire, plusieurs intervenants se sont succédés pour : revenir sur **l'histoire de l'Observatoire, présenter les actions et faits marquants des 10 dernières années** concernant la gestion de l'ambrosie en France, montrer le **rôle des différents acteurs de la lutte** et **introduire l'avenir de la structure**.

L'après-midi s'est articulée autour de présentations réparties en trois thématiques : le **rôle de la société civile dans une dynamique santé-environnement**, le **rôle de la réglementation** et les **innovations techniques et scientifiques** en matière de lutte contre l'expansion de l'ambrosie.

Le présent document a pour objectif de constituer une synthèse de cette journée.

LES ELEMENTS MARQUANTS

- **1 journée colloque digitale le 15 juin 2021** à l'occasion de l'ouverture des Journées de lutte contre les ambrosies du 15 au 30 juin
- **14 intervenant.e.s en direct** et 3 vidéos avec 15 interviewé.e.s dont 1 vidéo introductive du Pr.Salomon, Directeur Général de la Santé
- **500 participants en direct** sur la journée
- Rapport de l'ANSES : entre **1,7% et 5,4% de la population serait allergique** à l'ambrosie entre **59 et 186 millions € /an de coût de santé**
- Mai 2021 : **Publication du PNSE4** – 4^{eme} Plan national Santé Environnement « un environnement, une santé »
- Lancement du nouvel **Observatoire des Espèces à Enjeux pour la Santé Humaine**
- Un **nouveau site internet** : especes-risque-sante.info
- **7300 référent.e.s territoriaux**
- **12 régions pourvues de coordinateurs.trices**
- Un slogan : « **L'ambrosie : une affaire de toutes et tous !** »

OUVERTURE DE LA JOURNEE

INTRODUCTION PAR LE DIRECTEUR GENERAL DE LA SANTE

PR. JEROME SALOMON

Dans son discours, le directeur général de la santé rappelle le **lien étroit entre environnement et santé humaine**. En effet, la connaissance et la gestion des espèces vectrices de maladies est une préoccupation majeure de notre société. Le changement climatique, les échanges internationaux et le rapprochement des écosystèmes (et des Hommes) favorisent la propagation de pathogènes. Depuis 2011, **l'Observatoire des ambrosies assure une coordination des actions menées en France contre la plante**. En 2016, la modernisation du système de santé a permis d'inscrire les espèces ayant un impact sur la santé au code de la santé (3 espèces d'ambrosie). Puis, fin 2020, l'ANSES a estimée dans sa saisine **qu'environ 1 million de personnes seraient allergiques au pollen d'ambrosie en France** et que les coûts de prise en charge médicale s'élèveraient à **59 millions d'euros par an**. Ce colloque est l'occasion de faire le **bilan des 10 ans d'actions** menées à tous les niveaux pour réduire l'impact de la plante sur la santé. Inscrite dans le cadre du **Plan National Santé Environnement 4 « Un environnement, une santé »**, cette journée permet également de présenter **l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine**, centre de ressource sur les futures espèces inscrites dans le code de la santé, piloté par FREDON France dans une logique « One Health ». Saluant les actions réalisées par les référents et coordinateurs ambrosie sur le territoire, monsieur le professeur SALOMON ouvre ainsi les Journées de lutte contre l'ambrosie (du 15 au 30 juin) et rappelle que « l'ambrosie c'est l'affaire de toutes et tous ».

INTERVENTION DE LA DGS ET DE FREDON FRANCE

CAROLINE PAUL ; OLIVIER PECHAMAT

- En plus de l'ambrosie, nous sommes confrontés à la problématique d'autres espèces à impact sur la santé, et il est difficile d'évaluer l'impact qu'elles vont avoir et les moyens qu'il va falloir mettre en œuvre pour réduire cet impact. Ce qui est certain, c'est **qu'une coordination de nombreux acteurs sur le terrain est nécessaire pour organiser la lutte**. C'est d'ailleurs tout l'objet de l'Observatoire.
- Le fonctionnement de l'Observatoire des ambrosies ne sera pas modifié, **l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine viendra chapeauter les Observatoires spécifiques qui auront des fonctionnements similaires mais adaptés à la problématique qu'ils visent**. Par exemple, l'Observatoire des chenilles processionnaires travaillera avec des vétérinaires, qui ne sont pas (ou peu) impliqués dans la thématique ambrosie.

Voir la vidéo

HISTOIRE DE L'OBSERVATOIRE DES AMBROISIES

RETOUR SUR 10 ANS D' ACTIONS - VIDEO

CAROLINE PAUL ; MARIE FIORI ; BRUNO CHAUVEL ; QUENTIN MARTINEZ ; REBECCA BILON ;
MARILOU MOTTET

Dans cette séquence, les différents acteurs de l'Observatoire des ambroisies sont revenus sur **l'origine de création de l'Observatoire et les réalisations mises en place depuis 2011**. Réunions d'acteurs, études, création de documentation de communication et de sensibilisation, coordination territoriale, Cap'tain Allergo, etc. Ces témoignages sont à retrouver sur [la vidéo dédiée](#).

BILAN DES 10 ANS DE L'OBSERVATOIRE

MICHEL THIBAUDON ; CAROLINE PAUL ; SAMUEL MONNIER

Président du comité technique de l'Observatoire des ambroisies et impliqué depuis une quarantaine d'années dans la problématique, Michel THIBAUDON est également président de [l'International Ragweed Society](#). Il nous présente dans cette séquence sa vision des actions menées par l'Observatoire aux côtés de Caroline PAUL et Samuel MONNIER.

- **Vue d'ensemble de la vie de l'Observatoire** : avant la création de l'Observatoire, des groupes de travaux interministériels (santé, agriculture, environnement, transport et territoires) ont été créés pour échanger sur la thématique ambrosie. Cela a montré la nécessité d'une coordination nationale, portée par l'Observatoire. Le travail avec Bruno CHAUVEL, 1^{er} coordinateur de l'Observatoire, et les différents animateurs et coordinateurs qui se sont succédé a permis de faire évoluer les actions et de les pérenniser.
- **Quelques faits marquants** : la création du site ambrosie.info, le colloque international Ambrosia 2012, la création de l'IRS et de la Journée internationale de l'ambrosie (qui a évolué en Journées de luttés contre les ambroisies pour la France). Pour Caroline PAUL, la coopération internationale est essentielle sur ce sujet à caractère mondial. Le colloque international Ambrosia 2012 a permis à Samuel MONNIER de découvrir la plante grâce à des interventions de qualité.
- **L'application Signalement Ambrosie** : à l'origine réalisée par Valence Agglo sur le territoire de Valence, cette application a évolué en 2016 pour permettre une prise en compte de la situation à l'échelle nationale. Associée au site internet <http://www.signalement-ambrosie.fr/>, elle permet à toute personne croisant de l'Ambrosie de signaler sa présence, et permet aux référents territoriaux d'enclencher les démarches d'action de lutte pour éliminer la plante.
- **D'un point de vue législatif** : la loi de modernisation du système de santé de 2016 a, dans son article 57, inclut la notion de plantes « à impact sur la santé humaine ». 5 ans de travail ont été nécessaires pour aboutir à l'adoption de cette loi, grâce à l'implication de députés qui sont encore impliqués dans la prise en compte de cette problématique. La déclinaison locale de cette loi s'est faite par des arrêtés préfectoraux qui définissent des plans de lutte à l'échelle régionale ou départementale. La possibilité de nommer des référents par les collectivités permet d'accentuer la lutte au niveau local.
- **Le volet communication** : réalisée avec des partenaires experts sur les thématiques ciblées, la documentation créée par l'Observatoire est disponible dans une boîte à outils qui s'alimente de nouveaux documents régulièrement. Elle est essentielle à la sensibilisation et la formation des acteurs et du grand public.

Voir la vidéo

LES IMPACTS DE LA PLANTE

EVOLUTION DES EXPOSITIONS ET DE L'ÉVALUATION DU COUT SANITAIRE

Les impacts de la plante sur la santé ont été rappelés dans une intervention vidéo de Martine GROSCLAUDE. Irritation des muqueuses, rhino-conjonctivite, fatigue, obstruction nasale, éternuements...

HERVE BERTRAND ; VALERIE PERNELET-JOLY ; THOMAS BAYEUX

- ANSES – Etat des connaissances sur l'impact sanitaire, et coûts associés, de l'Ambroisie à feuilles d'armoïse en France : L'objectif de l'étude réalisée par l'ANSES en collaboration avec son groupe d'experts était **d'évaluer la prévalence de l'allergie à l'ambroisie sur l'ensemble du territoire Français**. Le second objectif était de **traduire les données dans une métrique économique**. Quatre cartographies de prévalence ont pu être réalisées en croisant les données de d'exposition et de risques, permettant d'estimer des fourchettes de coûts. Ainsi, l'ANSES estime qu'entre **1.7% et 5.4% de la population française serait allergique à l'ambroisie**, ce qui se traduit par une consommation de soins et médicaments s'élevant entre **59 et 186 M€/an**. A l'issue de ce travail, l'ANSES a établi des recommandations qui concernent tous les corps de métier : renforcer et pérenniser la surveillance, sensibiliser les professionnels, promouvoir la mise en place d'arrêtés préfectoraux... Le résumé détaillé du rapport d'expertise peut être retrouvé dans [la lettre de l'Observatoire des ambroisies n°74](#), le rapport complet est accessible en [clicquant sur ce lien](#).
- ARS AuRA – Exposition aux pollens d'ambroisie et impact sanitaire induit en Auvergne-Rhône-Alpes : la première étude de prévalence dans la région a été réalisée en 1993. Depuis, des études ont été réalisées régulièrement et des Plans Régionaux Santé Environnement ont été mis en place. En 2020, les études ont montré **que 66% de la population d'AuRA est exposée plus de 20 jours à des quantités de pollens dans l'air suffisantes pour déclencher des symptômes** (plus de 6 grains de pollens d'ambroisie/m³ d'air /jour). Les dernières études de l'impact médico-économique de l'ambroisie (2017-2018-2019), montrent que la prévalence est variable selon les communes d'une même région et que **700 000 personnes sont potentiellement allergiques**, induisant un coût entre **25 M€ et 30M€/an** (sans les arrêts maladies).

[Voir la vidéo](#)

L'IMPACT DE L'AMBROISIE SUR LES AUTRES MILIEUX

PIERRE EHRET ; PHILIPPE HUERTAS

Au-delà de son impact sanitaire, l'ambroisie impacte d'autres secteurs :

- Dans le **milieu agricole**, la présence de la plante (et notamment d'*Ambrosia trifida*, l'Ambroisie trifide) peut induire des **pertes de rendements** dans les cultures de printemps, telles que les cultures de tournesol. Cela s'explique par la **concurrence** exercée par la plante pour l'eau, les nutriments nutritifs et l'espace (et donc la lumière). Pour **gérer ce problème**, plusieurs moyens : éviter l'installation de l'ambroisie, par des méthodes de faux-semis ou de sarclage par exemple, réduire le stock semencier, détruire les plants par des méthodes mécanique ou chimique post-récolte...
- Les **infrastructures de transports** déploient des actions pour lutter contre la plante aux abords des routes. **Sensibilisation, formation, recensement et destruction sont ainsi inscrits dans** un plan d'action qui permet de protéger les collaborateurs et les clients. Intégrée dans les **cahiers des clauses techniques particulières**, la lutte contre le développement de l'ambroisie est rendue obligatoire aux prestataires travaillant pour les gestionnaires d'autoroutes dans les territoires possédants un arrêté préfectoral.

[Voir la vidéo](#)

LA RENCONTRE AVEC LES DIFFERENTS ACTEURS DE LA LUTTE

LES MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE

FRANÇOIS DELAQUAIZE ; PIERRE EHRET ; ANNABELLE CLUZEAU

- La direction de l'eau et de la biodiversité (DEB) du **ministère de la transition écologique** a pour mission de mettre en place et d'assurer le suivi de la réglementation relative aux espèces exotiques envahissantes (EEE). Les ambrosies étant des EEE, mais non classées réglementairement en tant que telles, **la DEB est représentée au comité de pilotage de l'Observatoire à des fins d'observations et d'échanges d'informations**. Le suivi de l'espèce par les conservatoires botaniques nationaux permet notamment d'alimenter les cartes réalisées par l'Observatoire.
- La direction générale de l'alimentation (DGAL) du **ministère de l'agriculture et de l'alimentation** est présente au comité de pilotage de l'Observatoire afin de représenter le secteur agricole. Bien que **non classée en tant qu'organisme de quarantaine** au titre de la santé des végétaux, la plante a de réels impacts sur le secteur. Grace aux travaux réalisés par le comité de pilotage, **la diffusion des connaissances sur la plante a été facilité**, surtout dans les zones où l'espèce était peu connue. De même, l'apparition d'*Ambrosia trifida* a pu être mise en lumière et des actions de gestion ont été mises en place avec les agriculteurs pour lutter contre sa propagation.
- La **direction des infrastructures de transport** (DIT) du ministère de la transition écologique est également représentée. En effet, les réseaux routiers nationaux représentent des **lieux de transits** très favorables au déplacement et à l'installation d'EEE, dont l'ambrosie. De plus, la réalisation de ces infrastructures peut causer des **déplacements de matériaux et de terres** contenant des graines et ainsi participer à la **dissémination de l'espèce**. Par **l'information des acteurs** sur les impacts de la plante et les moyens de gestion, la DIT participe à la gestion de la plante sur le territoire. Un **protocole de surveillance** et une **cartographie** de la plante sur les réseaux routier sont également des sources d'information pour l'Observatoire.

LES ACTEURS LOCAUX

PHILIPPE CRISCUOLO ; HUGUES BRETON

- Les communes concernées par la problématique (ici la commune de Tramoye dans l'Ain) nomment un ou plusieurs **réfèrent(s) ambrosie** chargé(s) de surveiller la présence de la plante sur le territoire (directement et/ou grâce aux signalements sur la plateforme de signalement des ambrosies) et de mettre en place des actions de gestions : **communication, information** des habitants, **campagne d'arrachage** manuel avec les jeunes de la commune, etc. Les référents sont accompagnés dans leurs missions par les agences régionales de santé (**ARS**) et/ou les **coordinateurs régionaux** (dans l'exemple ici, la FREDON AuRA) qui réalisent des formations et mettent à disposition des outils, tel que par exemple le groupe Facebook des référents.
- Les **coordinateurs régionaux ambrosie** (ici FREDON Centre Val de Loire), conventionnés par les ARS, mettent en place des actions de lutte contre les ambrosies sur leur territoire. Ils sont chargés de la **promotion et de l'animation des réseaux de référents**, et notamment de la réalisation des **formations** des référents en partenariat avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). De plus, ils servent **d'appui technique aux services des préfetures** (ARS, DDT) dans le cadre des élaborations et/ou évolution des arrêtés préfectoraux. Enfin, ils sont le **relais d'information** entre l'Observatoire des ambrosies et les référents (terrain).

LES ETABLISSEMENTS DE RECHERCHE

BRUNO CHAUVEL

Les établissements de recherche **acquièrent des connaissances** sur la biologie de l'espèce afin d'établir des **modes de gestions possibles**. Ces connaissances fondamentales ne sont pas toujours directement applicables pour une gestion par le grand public, mais permettent d'assoir les résultats obtenus sur le terrain (structure génétique des populations, résistance aux herbicides, etc.).

LES MEDECINS

MARTINE GROSCLAUDE

Les médecins ont deux rôles clés. Tout d'abord, ils **soignent les personnes présentant des symptômes** liés au pollen d'ambrosie. Cette prise en charge se décline en trois phases :

- la prévention, qui consiste à expliquer au patient comment éviter le contact avec le pollen,
- le traitement, grâce à des médicaments locaux ou généraux qui soulagent les symptômes,
- la désensibilisation (pour les vrais allergiques), qui se fait par voie sublinguale avant la saison.

Le second rôle des médecins prend la forme d'une **action de pédagogie auprès du public**, par des interventions médiatiques par exemple, et de conseil en autogestion pour une prise en compte plus précoce des symptômes (bien qu'une consultation médicale soit nécessaire en cas de symptômes forts).

Voir la vidéo

L'EXTENSION DES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE

PNSE4 ET OBSERVATOIRE DES ESPECES A ENJEUX POUR LA SANTE HUMAINE

VALERIAN GRATPAIN ; OLIVIER PECHAMAT

Coordonné par les ministères de la santé et de l'environnement avec l'implication d'autres ministères, [le 4^{ème} plan national santé environnement \(PNSE 4\)](#) intitulé « Un environnement, une santé » est porteur de défis variés. Pensé suite à la concaténation des informations terrains (acteurs du territoire), il comprend plusieurs grandes thématiques :

- s'informer/se former/ informer sur l'état de notre environnement et les bons gestes à adopter pour notre santé et celle des écosystèmes,
- **réduire les expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes**,
- démultiplier les actions concrètes menées par les collectivités dans les territoires,
- et mieux connaître les expositions et les effets de l'environnement sur la santé des populations et sur les écosystèmes.

Une vingtaine d'actions ont ainsi été établies pour répondre à ces défis. La **3^{ème} partie de l'action 11 prévoit l'extension des missions de l'Observatoire des ambrosies à de nouvelles espèces** (animales ou végétales), telles que les chenilles processionnaires, dans une logique « One Health – Une seule santé ». C'est pourquoi l'Observatoire des espèces à enjeux pour la santé humaine a été créé depuis juin 2021. Il chapeautera les Observatoires spécifiques (Observatoire des ambrosies, Observatoire des chenilles processionnaires, etc.), **sous le pilotage de FREDON France.**

Voir la vidéo

QUEL PEUT ETRE LE ROLE DE LA SOCIETE CIVILE DANS UNE DYNAMIQUE SANTE-ENVIRONNEMENT ?

EVOLUTION DE L'IMPLICATION DES ACTEURS DE LA LUTTE

MARILOU MOTTET ; ALEXANDRA MARTIN

La problématique ambroisie réunit **différents acteurs du territoire** : Ministères, ARS, FREDON, collectivités territoriales, réseaux de surveillance des pollens, gestionnaires de milieux, CPIE, citoyens, instituts techniques, CBN, associations, Anses, INRAE, etc. Ces acteurs, représentent **divers domaines de compétences** (santé, agriculture, expertise ambroisie, sciences, territoires, environnement...) et accompagnent l'Observatoire des ambroisies dans la réalisation de ses missions, au travers de leur participation **au comité de pilotage (ministères), au comité technique ou autres groupes de travail**. Depuis 10 ans, l'Observatoire des ambroisies est épaulé dans la **lutte sur le terrain par des référents territoriaux** (environ 7000 en 2020 sur toute la France) et des **coordinateurs territoriaux** (désignés dans 12 régions métropolitaines). Les premiers repèrent la présence d'ambroisie et mettent en place des actions de lutte et de sensibilisation à l'échelle communale, tandis que les seconds animent la lutte sur leurs territoires et sont le relais régional et/ou départemental entre les référents et l'Observatoire. **Le grand public** est également très impliqué. Sensibilisé lors des **Journées de lutte contre les ambroisies** (du 15 au 30 juin), il est l'utilisateur principal de la **Plateforme de signalement ambroisie** (11 000 signalements en 2019). Enfin, **les gestionnaires de milieux** mettent en place des **actions** dont ils font les retours d'expériences à l'occasion de **groupes de travail locaux** et thématiques pilotés localement par FREDON. Pour accompagner tous ces acteurs, l'Observatoire crée des supports ciblés, disponibles sur son site www.ambroisie-risque.info.

Voir la vidéo

D'UNE LUTTE PREFECTORALE VERS UNE DEMARCHE PARTICIPATIVE

- L'EXEMPLE DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES

HERVE BERTRAND

L'identification de pollinose dans la ville de Lyon dans les années 1950-1960 a induit la réalisation des premières études d'impacts sanitaires de l'ambroisie dans la région. La lutte qui en a découlé se veut **intégrée, multi-acteurs et multi-niveaux**. Le **1^{er} Plan Régional Santé Environnement** et les **1^{ers} arrêtés préfectoraux** ont été mis en place dès **2000**, induisant l'obligation de lutte, la nomination des **1^{ers} référents communaux**, la surveillance des pollens (par le RNSA) et la réalisation d'études d'impact sur la santé. Depuis, 2 autres PRSE se sont succédé : le **PRSE 2, qui a renforcé la structuration de la lutte** – en augmentant le nombre de référents communaux par exemple – et le **PRSE 3 qui a permis l'amélioration de l'animation des réseaux professionnels et publics**.

Aujourd'hui, **10 ARS sur 13** coordonnent la lutte contre les ambroisies, en engageant une action sur tout ou partie de leur territoire. Cette action passe notamment par :

- une **communication** auprès des réseaux de professionnels,
- un **financement** d'acteurs de la lutte (RNSA, ORS, FREDON, URCP...) pour mener des actions de surveillance et de lutte,
- une **information et une mobilisation du grand public** pour qu'il prenne part à des actions de vigilance, de gestion sur le terrain et de signalement (via la Plateforme de Signalement Ambroisie),
- une **implication des professionnels de santé**, grâce au réseau de médecins sentinelles du RNSA par exemple,

- une **sensibilisation et implication** des acteurs publics et privés, tels que les collectivités (par l'intermédiaires des référents), les professionnels de secteurs spécifiques (agricole, infrastructures, BTP, etc.) et les services de l'Etat (préfectures, DDT, D(R)EAL, etc.).

L'implication de tous ces acteurs a pour but de **faciliter l'action sur le terrain**, pour une application concertée de la réglementation.

Voir la vidéo

REGLEMENTATION : FIN OU MOYEN ?

HISTORIQUE DE LA REGLEMENTATION

CAROLINE PAUL

Les premiers arrêtés préfectoraux et municipaux ont été pris en **1994**. La question des pollens et des problématiques associées a été prise en compte dans le **2nd Plan National Santé Environnement, en 2009**. La **loi de modernisation du système de santé de janvier 2016**, crée un chapitre spécifique dans le **Code de la Santé Publique** (Article 57 ; L1338-1 à 4) pour la « Lutte contre les espèces végétales et animales nuisibles à la santé humaine ». En 2017, **trois espèces d'ambrosies y sont inscrites**, mais l'article a pour vocation d'ouvrir la lutte à d'autres espèces. Les autres articles concernent **l'interdiction de transport**, de mise en **vente** (Ndlr : même à travers les graines pour oiseaux) et **d'utilisation** de ces espèces. **L'étiquetage et l'information du public** font également partie de la réglementation.

Le décret d'application de cette réglementation définit 8 objectifs : la **surveillance** de la plante, la **prévention** de sa dispersion, la **gestion et l'entretien** des espaces, la **destruction** de l'espèce, les mesures de **suppression des émissions de pollen** (pour les plantes), **l'information** du public, la **valorisation** des **connaissances** et la **valorisation des mesures de coordination de la prévention**. A l'échelle régionale, les préfets de département prennent les arrêtés pour ordonner la lutte et le préfet de région s'assure de la cohérence des plans prévus. Cette réglementation est ensuite adaptée au niveau local, en fonction de la situation de la zone d'application (infestée, front de colonisation ou pas/peu infestées).

APPLICATION DE LA REGLEMENTATION ET PERSPECTIVES

VALERIAN GRATPAIN

La réglementation sur les ambrosies est purement française et se fait au titre du code de la santé. **L'article 10** de l'arrêté de 2017, **prévoit que ne pas se conformer à l'article 2** (cf. intervention ci-dessus) entraîne une **contravention de 4^{ème} classe** (135€). La réglementation (notamment concernant le transport de l'espèce) **évolue en fonction des remontées de terrain et des besoins spécifiques** de dérogation (projets pédagogiques ou de recherche). Des travaux sont en cours pour faire évoluer l'arrêté du juin 2017 qui permettra de **prendre en considération l'ensemble des espèces à enjeux pour la santé humaine** et de créer l'Observatoire associé (piloté par FREDON France). Actuellement, il n'y a **pas de sanction existante** pour cause de présence d'ambrosie sur une parcelle, **le texte a essentiellement une visée incitative** mais permet la mise en place d'action de lutte à tous les niveaux. La question de la **sanction** se pose donc pour les **cas rares** (3%) où la situation est litigieuse. La comparaison avec la réglementation EEE, qui permet d'entrer sur la propriété privée et fixer une sanction, montre la nécessité d'une loi similaire. Des **travaux sont en cours** avec le ministère de la santé et les parlementaires pour rédiger une telle loi.

LES DIFFERENTES REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES ESPECES

OLIVIER PECHAMAT

L'introduction d'espèces exotiques (EE) a toujours existé mais est aujourd'hui facilitée par les activités humaines (transport facilité i.e. possibilité d'introduction démultipliée). La **vigilance** doit donc être **permanente, coordonnée et multi-acteurs** pour être efficace. Pour les cas où la problématique d'une même espèce concerne différentes politiques publiques (pluralité d'impacts des EE - cf ann 4), cela nécessite la **concertation des pilotes de ces politiques** pour **trouver un équilibre et éviter les contradictions**. Cela est complexe car les réglementations des espèces sont parfois mondiales, sinon européennes et souvent nationales. L'Union Européenne (UE) s'est saisie depuis longtemps de la question de la **santé des végétaux**, plus récemment de la **santé de l'environnement mais pas de la santé humaine** (hors du champ de l'UE, mais peut-être pas toujours ?). Une préoccupation de l'Observatoire est qu'il y ait une **cohérence entre les réglementations des espèces à réguler dans un esprit « One Health »** et que les réglementations périphériques ne viennent pas contredire cette cohérence (ex : la PAC). En effet, les contradictions sont importantes à lever pour éviter les incompréhensions et les pertes de mobilisation (ex : concertation pour la création de dérogation à l'interdiction de brûlage des déchets verts).

Voir la vidéo

QUELS OUTILS FUTURS POUR LA LUTTE CONTRE L'AMBROISIE ?

VALORISATION DE LA PLANTE

VANILLE QUINTY

Etudes de **valorisation possible des plantes exotiques envahissantes** sur le territoire Savoie-Mont-Blanc, en utilisant des **stratégies de chimies vertes** et **économies circulaires**. Il s'agit de travailler sur des **procédés d'extraction et de transformation** pour aller vers une voie de valorisation des plantes dites « déchets » et en faire une ressource dans les domaines de cosmétique, nutraceutique, pharmaceutique... Ces recherches s'inscrivent dans une démarche d'économie circulaire pour **répondre à 4 grandes problématiques** : l'obtention de molécules biosourcées, la préservation de la biodiversité (en réduisant la pression des EEE), l'amélioration de la qualité de l'air (amélioration des procédés et réduction des pollens) et l'accès à la santé publique. Après un inventaire des plantes présentes sur le terrain et le retour des gestionnaires du territoire, 3 végétaux ont été ciblés dont **l'Ambroisie à feuilles d'armoise** qui contient des **terpènes** et des **polyphénols** qui procurent des propriétés spécifiques à la plante. L'étude se fait en **3 phases** :

- 1) Etude de la plante : récolte, extraction, analyse
- 2) Compréhension des paramètres qui influent sur la concentration en molécules : localisation de la plante, stade de développement, manière de broyage, ...
- 3) Recherche d'une voie de valorisation : tests d'activités, ex. dermo-cosmétique.

TELEDETECTION ET DETECTION PAR DRONES

YVES AUDA

La télédétection est **l'utilisation de satellites ou drones pour repérer la présence d'ambroisie à partir d'images**. Les travaux ont été menés en ex-région Rhône-Alpes, associant de nombreux acteurs depuis 2003.

Pour distinguer l'ambrosie par satellites, il faut la distinguer des cultures qu'elle infeste et du sol nu (plus la surface recouverte par la plante est importante, plus sa détection sera facile). **L'ambrosie se distingue des autres plantes par sa réflectance (couleur)**. Trois années d'études sur six communes ont permis de définir le niveau d'infestation des surfaces en nombre de pieds/m². **La comparaison des résultats avec des observations terrains confirme l'efficacité de la méthode**. L'utilisation des drones permet de travailler avec des images des niveaux de résolutions plus élevés, la position de chaque pied d'ambrosie peut ainsi être défini. Les difficultés viennent lorsque le niveau d'infestation est faible. Une étude en cours cherche à cartographier – à l'aide des données météorologiques et les signalements de la plateforme – les **zones propices au développement de l'ambrosie et prévoir son déploiement/régression en fonction du changement climatique**. En effet, la bibliographie montre que les graines d'ambrosies ont besoin de 3 mois entre 0°C et 4°C pour germer.

LES TECHNIQUES AGRONOMIQUES DE LUTTE

BRUNO CHAUVEL

Les méthodes agronomiques sont dépendantes de la biologie de l'espèce. Les **méthodes de gestion** possibles selon les périodes de culture sont de type : **préventive** – avant semis, **curative** – en période de culture et **d'entretien** – en période d'interculture. Les désherbages mécanique et chimique sont possibles sur l'ensemble de ces trois phases, hormis sur la période juste avant récolte, lorsque la culture se referme et qu'aucune intervention n'est possible. D'autres méthodes telles que l'écimage sont possibles sur cette période, mais leur efficacité reste à prouver.

- Les **méthodes de lutte chimique**, bien que majoritairement efficaces sur cultures à l'exception des cultures de tournesol, sont non durables à moyens termes si utilisées seules (résistances, retrait de molécules, impacts environnementaux...).
- De **nombreux outils de désherbage mécanique** existent, mais nécessitent des conditions climatiques favorables (pas de sécheresse) et sont limités lors de la période de culture par la résistance de l'ambrosie issue de sa racine pivot.
- L'ensemble des **pratiques « agronomiques »** (rotations longues, labour occasionnel, déchaumage, faux-semis, report de semis, binage), lorsqu'utilisées ensembles, permettent de gérer la plante avec une bonne efficacité.
- Les méthodes **d'association de cultures** et de couverts sont prometteuses pour la gestion de l'ambrosie mais demandent une technicité élevée de l'agriculteur pour gérer les deux cultures.
- Enfin, le **cadre agroécologique** semble limité car peu de solutions existent, et l'impact de la plante sur la santé publique empêche la tolérance de la plante par le public. Néanmoins, l'ambrosie s'inscrit dans une gestion globale des communautés de mauvaises herbes entraînant un besoin de contrôle tout en maintenant une diversité des populations.

LES PERSPECTIVES DE LUTTE BIOLOGIQUE CONTRE L'AMBROISIE

NICOLAS DESNEUX ; DR. URS SCHAFFNER

Trois types de lutte biologique existent :

- lutte biologique par conservation : aménagement des habitats pour promouvoir la présence d'ennemis naturels,
- **lutte biologique inondative** : lâchers d'ennemis naturels en grands nombres aux moments clés de la saison (nécessité d'unités de production de masse de l'agent de lutte biologique),
- **lutte biologique classique** : introduction d'un agent de lutte biologique exotique (effet durable et permanent si installation).

Pour l'ambrosie, on parle essentiellement de **lutte biologique classique ou inondative**, avec *Epiblema strenuana* (Lépidoptère) et ***Ophraella communa*** (Chrysomèle). Entre 2013 et 2017, le projet européen cost SMARTER a eu pour but de développer des méthodes de solution à long terme, en identifiant les bénéfices et risques liés à l'utilisation de lutte biologique pour la lutte contre l'ambrosie. Les **tests de spécificités** présentent des **risques très faibles pour l'utilisation d'*O. communa*** (cf. GT anses) en France. Trois types de luttes biologiques semblent à mettre en place, en fonction de la situation d'envahissement :

- Lutte biologique **classique** « simple » où ***O. communa* s'établira durablement.**
- Lutte biologique **classique** « **multipoints** » dans les zones de front de colonisation -> **permettra la réduction des nouvelles allergies.**
- Lutte biologique **inondative** dans les **zones fortement infestées** où *O. communa* ne pourra pas s'établir facilement

Un projet d'étude pour l'utilisation d'*O. communa* en France est en cours de réflexion et de mise en place, il comportera quatre étapes :

- Etape 1 : Introduction d'*O. communa* en France en confinement (laboratoire)
- Etape 2 : Tests de spécificité d'*O. communa* (travaux avec le CSIRO et données SMARTER sur la gamme d'hôte + données rapports ANSES).
- Etape 3 : Production de masse d'*O. communa* et établissement de plans de déploiement pour la lutte biologique contre l'ambrosie (collaboration avec le CAAS – *lutte en place en Chine depuis 2008*)
- Etape 4 : Déploiement d'*O. communa* dans les zones ciblées.

Voir la vidéo

REMERCIEMENTS

Nous remercions tous les intervenants et spectateurs pour cette journée riche en savoir et échanges, les organisatrices de l'évènement Alexandra MARTIN et Alice SAMAMA, le journaliste animateur de la journée Nicolas MARTIN et l'équipe technique d'Escape Productions qui nous a accompagné et nous a permis de réaliser un évènement de qualité malgré le contexte sanitaire.

LISTE DES ANNEXES

- 1) Playlist des interventions de la journée sur YouTube : [Cliquez ici pour ouvrir le lecteur](#)
- 2) Enregistrement de la journée entière : [Cliquez ici pour voir la vidéo](#)
- 3) Corpus des supports de présentations des intervenants : [Retrouvez-les sur notre site](#)
- 4) Rapport d'information de l'Assemblée Nationale sur la prolifération des plantes invasives et les moyens pour endiguer cette situation (p 33 -34) : www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion-dvp/l15b4391_rapport-information.pdf